

**Procès verbal de la session de printemps 2013**  
**24-26 juin 2013**

**Section 34: Sciences du langage**

(rédigé par Nicolas Quint, secrétaire scientifique et Anne Reboul, présidente de la section 34)

PRESENTS: Argenti, Asher, Ben Hamed, Dal, Demirdache, Develotte, Dufour, Gardent, Gervain, Ginzburg, Halle, Kalfa, Laca, Loiseau, Patin, Quint, Reboul, Ridouane, Schwartz, Van Peteghem

I. Travaux de la session de printemps (synopsis):

1. Approbation du PV de la session d'automne 2012
2. Avis de pertinence sur un renouvellement ou un projet d'association au CNRS
3. Audition des candidats Handicap (24 juin, 14h00-15h00), discussion des dossiers Handicap et classement
4. Reconstitution de carrière
5. Evaluation (vague et demi-vague)
6. Eméritat
7. Discussion sur la PES
8. Motions; questions diverses

II. Intervention de Patrice BOURDELAIS Directeur scientifique INSHS

**I. Travaux de la session de printemps**

*1. Approbation du PV de la session d'automne 2013*

Le PV de la session d'automne 2013 de la section 34 a été approuvé à l'unanimité.

*2. Avis de pertinence sur un renouvellement ou un projet d'association au CNRS*

La section a examiné 19 dossiers de renouvellement d'association au CNRS : elle a donné 7 avis très favorables, 7 avis favorables, 1 avis défavorable, 2 avis réservés, et a choisi de ne pas se prononcer sur 2 dossiers ("pas d'avis"). Elle a également examiné 4 projets d'association au CNRS et a donné 2 avis favorables, 1 avis défavorable, et 1 avis réservé.

*3. Audition des candidats Handicap (24 juin, 14h00-15h00), discussion des dossiers Handicap et classement*

La section a auditionné deux candidates, Mme Annie-Claude Demagny et Mme Katerina Fibigerova, qui candidataient toutes deux sur la même thématique (Le développement de la conceptualisation et de l'expression du mouvement dans des langues différentes) et auprès du même laboratoire, Structures Formelles du Langage (SFL, UMR 7023). Après discussion, la section a classé Mme Fibigerova devant Mme Demagny.

#### 4. Reconstitution de carrière

La section a examiné 5 dossiers de reconstitution de carrière et leur a donné à tous un avis favorable :

DEL PRETE	Fabio	CR2	UMR5263	BONNEFON
IRURTZUN	Aritz	CR2	UMR5478	ETXEPARE
MAGRI	Giorgio	CR1	UMR7023	WAUQUIER
OLLAGNIER-BELDAME	Magali	CR2	UMR8562	DE CHEVEIGNE
ROCHET-CAPELLAN	Amelie	CR2	UMR5216	THIRIET

#### 5. Evaluation (vague et demi-vague)

La section a examiné 102 dossiers, a donné 91 avis favorables, 5 avis différés, 3 avis réservés et 2 avis d'alerte. Elle ne s'est pas prononcée sur un dossier (départ à la retraite).

#### 6. Eméritat

La section a examiné 7 premières demandes d'éméritat et leur a donné à toutes un avis favorable:

ALVAREZ-PEREYRE	Frank	DR1	UMR7206	BAHUCHET
DE GLAS	Michel	DR2	UMR7219	CROZET
DEBILI	Fathi	DR2	UMR8135	VANHOVE
FRADIN	Bernard	DR2	UMR7110	ABEILLE
HUDELOT	Christian	DR2	UMR7320	CARPITELLI
LEON	Jacqueline	DR2	UMR7597	ARCHAIMBAULT
QUEIXALOS	Francisco	DR1	UMR8202	DONABEDIAN- DEMOPOULOS

Elle a aussi examiné 4 demandes de renouvellement d'éméritat, auxquelles elle a également donné des avis favorables:

DELL	Francois	DR2	UMR8563	DJAMOURI
DUEZ	Danielle	DR2	UMR6057	NGUYEN
REVEL-MAC DONALD	Nicole	DR2	UMR8099	ALVAREZ-PEREYRE
ZUBER	Richard	DR2	UMR7110	ABEILLE

#### 7. Demandes particulières d'unité

##### Changement de direction d'unité

La section a examiné 3 dossiers et a donné 3 avis favorables :

UMR5596 / KERN à la nomination de Mme Sophie KERN en tant que directrice  
UMR8163 / SABOT à la nomination de Philippe SABOT en tant que directeur  
UMR7503 / MARION à la nomination de Yannick TOUSSAINT en tant que directeur adjoint

##### Suivi ou intégration d'équipe

La section a examiné un dossier et a choisi de ne pas se prononcer ("pas d'avis") :

## Pas d'avis

PP13\_ELBEZE

### *8. Discussion sur la PES*

Après discussion et vote, la section 34 a décidé de refuser de se prononcer sur la PES, considérant que cette prime ne devrait pas se substituer à une revalorisation des carrières et que l'argent serait mieux utilisé à permettre l'embauche de jeunes chercheurs. Il n'y aura donc pas d'examen de dossiers de PES en section 34 pendant le présent exercice.

### *9. Motions; questions diverses*

#### Motion AERES

La section 34 a constaté un certain nombre de dysfonctionnements dans les évaluations fournies par l'AERES. Elle rédige donc, à l'attention de M. Fuchs, Président du CNRS, et de M. Bourdelais, Directeur de l'INSHS, la motion suivante :

La section 34 s'étonne de voir que les critères de l'AERES ne sont pas toujours appliqués lors des comités de visite et constate également des divergences importantes entre les appréciations de l'AERES, telles qu'elles se manifestent notamment dans la notation des laboratoires et, d'une part, l'appréciation faite lors de la visite et, d'autre part, les discussions à huis clos à la fin des comités de visite. Sans prendre d'exemples spécifiques, on notera que certains membres de la section ayant participé à la visite de plusieurs laboratoires ne retrouvent absolument pas dans cette évaluation finale les réserves qui avaient pu être faites lors de la visite et sont parfois étonnés du fait que des remarques mineures conduisent à des notes sévères. L'impression qui se dégage donc de l'observation des notes finales obtenues par les unités est à rebours de ce qu'on est en droit d'en attendre, à savoir non pas une homogénéisation des critères, mais bel et bien une hétérogénéité conduisant à des résultats contestables, soit que des laboratoires se voient injustement sanctionnés, soit au contraire que leurs performances soient surévaluées dans certains domaines. Cette divergence dans la notation des laboratoires, que la réunion d'harmonisation ne fait qu'aggraver, rend les conclusions livrées par les évaluations de l'AERES assez largement inutilisables, introduisant notamment des disparités entre les uns et les autres.

Par ailleurs, l'absence, durant le comité de visite, de rencontre entre le comité et les chercheurs, hors présence des directeurs de laboratoire et de leurs adjoints, interdit à tout problème de gouvernance de s'exprimer, ce qui est d'autant plus gênant que l'AERES attribue une note "Organisation et vie de l'unité", dont on voit mal comment elle pourrait ne pas intégrer la gouvernance du laboratoire. Cette situation a pour conséquence qu'une des unités évaluées sur la vague D, où s'est manifesté un problème de

gouvernance si sérieux que les tutelles ont dû intervenir, a obtenu A sur ce point.

L'ensemble de ces problèmes conduit à une distorsion évidente de l'interclassement des laboratoires, rendant l'évaluation par l'AERES impossible à exploiter par le CoNRS.

Etant donné les dysfonctionnements constatés à toutes les étapes de la procédure d'évaluation de l'AERES (constitution du comité de visite, déroulement de la visite, réunion d'harmonisation), la section 34 demande que le CoNRS et le CNU soient associés de façon active à toutes les étapes d'évaluation par l'AERES, à savoir: la constitution du comité de visite, le déroulement de la visite, la réunion d'harmonisation.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité des présents.

#### Motion CNU

La section 34 s'associe à la pétition de soutien contre la suppression du CNU proposé par les sections 35 et 36

([http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/motions/P13/S35\\_motion%20loi%20E SR.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/motions/P13/S35_motion%20loi%20E SR.pdf))

Cette motion est adoptée à l'unanimité des présents.

#### Motion PES

La section 34 s'associe à la motion de la section 07 demandant la conversion de l'argent des PES en poste de CR.

La motion est votée à l'unanimité des présents.

### *II. Intervention de Patrice BOURDELAIS Directeur scientifique INSHS*

La discussion avec M. Bourdelais a porté sur les résultats des concours, qui se sont bien déroulés dans l'ensemble, malgré le déclassement du 1<sup>er</sup> admissible sur les postes de DR2. En revanche, un certain nombre de problèmes se font jour pour le concours handicap. Le premier concerne la liste des laboratoires habilités à recevoir des candidats handicapés. Les deux candidates en 34 se présentent sur la même thématique et dans le même laboratoire, laboratoire habilité, mais dont la directrice dit qu'on ne peut pas y recevoir une personne en fauteuil roulant : comment, dans cette mesure, ce laboratoire est-il habilité? D'autre part, le concours handicap repose sur un dossier très fragmentaire par rapport au dossier demandé pour le concours standard, ce qui rend difficile de juger de la valeur scientifique des candidats. M. Bourdelais ne s'explique pas bien lui-même cette différence. M. Eddy Moulton, secrétaire administratif de la 34, rappelle que la procédure est fixée par le service des concours.

Le point suivant concerne l'AERES et la façon dont les laboratoires sont notés au terme du processus : on constate en effet que des laboratoires médiocres sont très bien notés, alors que de bons laboratoires sont moins bien notés. D'autre part, on peut regretter l'absence d'une rencontre avec les chercheurs et les enseignants-chercheurs en l'absence de l'équipe de direction du laboratoire. Ceci interdit de faire émerger d'éventuels problèmes de gouvernance et a conduit l'AERES à attribuer la note A pour la vie du laboratoire à un laboratoire qui connaît de tels problèmes de gouvernance que les tutelles ont dû intervenir (sans succès qui plus est) pour essayer de régler la question (cf. motion ci-dessus).

Par ailleurs, la question du critère de l'âge pour les dossiers de promotion DR1 est évoquée. Y a-t-il une limite d'âge à partir de laquelle, quand on est trop proche de la retraite, on ne peut plus espérer être DR1 ? M. Bourdelais répond qu'on ne peut pas bloquer quelqu'un pour le passage à DR1 sous prétexte qu'il serait trop proche de la retraite, car il faut parfois compenser des retards de carrière dû à des blocages administratifs qui ne sont pas le fait du candidat. Il est arrivé que des dossiers soient défendus pour le passage à DR1 alors que les candidats étaient à 6 mois de la retraite.

Enfin, la discussion revient sur le problème du coloriage : la section déplore le coloriage de 2 postes de CR2 sur 3 pour les recrutements 2013.